

Les Activités Enfants du CSE

Avenir
sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Le CSE a les moyens de plus de Subventions et de plus d'activité !



Remplacez
"je dois"
par
"je choisis"

Pour l'équipe AVENIR, chaque salarié a droit aux subventions sportives et culturelles par enfant à charge. Il a donc des subventions proportionnelles à ses besoins.

Le CSE doit favoriser les activités sportives et culturelles des enfants (équitation, musique ...).

Des enfants à l'aise c'est des salariés ZEN.

AVENIR